

**PRÉFECTURE DES YVELINES**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**COMMUNES DE FONTENAY-LE-FLEURY ET DE NOISY-LE-ROI**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**préalable au projet de mise en conformité du barrage de Rennemoulin**

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique de la mise en conformité du barrage de Rennemoulin ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi ;
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra **du jeudi 17 novembre 2022 à 9 h au vendredi 16 décembre 2022 à 17 h 30**.

**Commissaire enquêteur** : M. Reinhard FELGENTREFF, Gérant de société industrielle à la retraite

**Lieux de l'enquête :**

Le dossier d'enquête unique comprenant notamment des informations environnementales sera mis à la disposition du public :

- dans les mairies de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site internet dédié : <http://barrage-de-rennemoulin.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Fontenay-le-Fleury, désignée comme siège de l'enquête, afin d'y être annexées au registre de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://barrage-de-rennemoulin.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : [barrage-de-rennemoulin@enquetepublique.net](mailto:barrage-de-rennemoulin@enquetepublique.net).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

**Mairie de Fontenay-le-Fleury :**

- le jeudi 17 novembre 2022 de 9h à 12h,
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h30 à 17h30

**Mairie de Noisy-le-Roi :**

- le mercredi 30 novembre 2022 de 14h à 17h,
- le jeudi 8 décembre 2022 de 9h à 12h.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès d'Hydreaulys, Monsieur Barrio – Mail : [s.barrio@etaso.fr](mailto:s.barrio@etaso.fr) habilité à communiquer les informations sur la consistance et le contenu du projet.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral qui emportera la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et dans les mairies de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).